



Deuxième Assemblée générale annuelle des Sentiers de Gore

Samedi 7 juillet 2018

15h00

Chalet du parc municipal, 45 Chemin Cambria

Membres présents :

Pier Blais
Christian Dumas
Jean-François Hamilton
Janick Roy
Elisabeth Van Eyken
Hélène St-Pierre
Monic Robillard
Anik Korosec
Dominic Lavallée
Eileen Squires
Robert Chaluet
Margaret Duffy
Haslam Jones Thomas Francis
Jessica Bellavance
Brian Mabe

Invité : Représentant de la municipalité du Canton de Gore (Geneviève Dubuc)

Quorum atteint : 15 membres présents

Ordre du jour :

- 1) Ouverture de l'assemblée
 - 2) Nomination d'un président et d'un secrétaire
 - 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation tenue le 30 juillet 2017
 - 5) Dépôt du rapport annuel d'activités, du plan d'action et du budget pour fins d'information
 - 6) Présentation des rapports financiers
 - 7) Objet découlant de la dernière assemblée
 - a) Discussion autour de la possibilité que les membres du CA habitent dans différents secteurs
 - 8) Adoption des modifications et ajouts aux règlements généraux
 - 9) Mise en candidature et élection des administrateurs
 - 10) Fin de l'assemblée
-



1) Ouverture de l'assemblée à 15h15

2) Nomination d'un président et d'un secrétaire

Janick propose que Geneviève Dubuc agisse comme présidente et Jean-François Hamilton comme secrétaire. Anik Korosec seconde. Adopté à l'unanimité.

3) Lecture de l'ordre du jour par Geneviève Dubuc

L'ordre du est proposé par Margaret Duffy et secondé par Anick Korosec tel que rédigé.

4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation tenue le 30 juillet 2017

Geneviève Dubuc fait la lecture du procès-verbal.

Il est noté que Geneviève Dubuc n'est pas membre du CA des Sentiers de Gore. Elle assiste aux rencontres du CA comme représentante de la Municipalité. La modification sera faite sur le procès-verbal de l'assemblée de fondation.

Monic Robillard propose l'adoption du procès-verbal avec la modification suggérée. Secondée par Hélène St-Pierre et adoptée à l'unanimité.

5) Dépôt du rapport annuel d'activités, du plan d'action et du budget pour fins d'information

Voir Annexe 1

Les membres du conseil d'administration présentent le rapport des activités et accomplissements de 2017.

Pier Blais explique que le budget sera mis en ligne sur le site des Sentiers de Gore. Un lien sera établi entre le site de la Municipalité et les lessentiersdegore.com

6) Présentation des rapports financiers

Voir Annexe 2

États financiers :

Pier Blais présente les états financiers : ils ont été envoyés le 17 janvier à la municipalité du Canton de Gore et approuvés par cette dernière.

Le site web lessentiersdegore.com permettra de recevoir des dons et protégera les données confidentielles des membres.

Pour la prochaine assemblée Monic Robillard suggère que la section « divers » des états financiers (qui équivaut cette année à environ 2000\$) soit ventilée. Le trésorier Pier Blais est d'accord.

Dans le futur, Pier Blais suggère de ventiler la description des dépenses pour les différents sentiers Beattie, Denommé et Pionniers.

Monic Robillard félicite Pier Blais pour réalisation site web. Elle suggère que Les Sentiers de Gore s'associe davantage aux associations de lac. En effet, les Sentiers de Gore pourrait participer à la

rencontre annuelle des associations organisée par Geneviève Dubuc. Jean-François Hamilton s'engage à présenter l'organisation à la prochaine AGA du lac Barron.



Budget

Pier Blais présente le budget préparé au mois de janvier 2017 qui contient les prédictions pour les revenus et les dépenses. Un excédent de 4520\$, peut-être 7000\$ en raison de l'annulation du projet de publication du livre de Margaret Cook, est prévu pour 2018.

Monic Robillard demande pourquoi le budget n'est pas entériné ? Notre budget provient de la municipalité de Gore et le budget doit être présenté à un moment différent de l'assemblée générale, soit au mois d'octobre ou décembre pour obtenir un financement. Il est donc difficile de le faire adopter lors de l'AGA.

Monic Robillard suggère que le budget soit présenté par écrit aux membres. Pier s'engage à faire un plan d'affaire qui sera déposé et diffusé.

7) Objet découlant de la dernière assemblée

- a. Discussion autour de la possibilité que les membres du CA habitent dans différents secteurs

Il est proposé Robert Chaluet et secondé par Jessica Bellavance que ce point ne soit pas modifié dans les règlements généraux.

8) Adoption des modifications et ajouts aux règlements municipaux

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

	Ancienne version	Versión modifiée
Article 12 a)	Les administrateurs ne peuvent faire plus de deux (2) mandats consécutifs. Ils peuvent toutefois se représenter après une pause de deux (2) ans.	Les administrateurs sortants sont rééligibles
Article 10 e)	Le quorum des assemblées générales annuelles est constitué d'au moins 10 membres.	Le quorum des assemblées générales annuelles est constitué d'au moins 10 membres. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale annuelle est convoquée de nouveau et le quorum est constitué des membres présents à cette assemblée.

Article 12a)

Selon Monic Robillard il est important, pour la pérennité de l'organisation, qu'il y ait un roulement des membres du CA afin d'éviter que celui-ci devienne indélogeable comme le comité d'urbanisme de Gore. Hélène St-Pierre partage cette préoccupation.



Janick Roy considère que deux ans est trop peu pour être efficace considérant la complexité des dossiers. Il faudrait trouver une solution mitoyenne entre l'impossibilité de se présenter après 2 ans et un CA stagnant qui ne se renouvelle pas.

Monique Robillard propose de limiter le nombre de mandats consécutifs à trois mandats, soit un maximum de 7 ans. Il faut également s'assurer que ce ne soit pas tout le monde qui change en même temps afin de conserver l'expertise.

Pier propose que nous reportions le vote à l'année prochaine mais que le point soit discuté lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration. Cette proposition est secondée par Anik Korosec. Hélène St-Pierre demande le vote. 14 votes pour et 2 abstentions. La proposition est acceptée.

Article 10 e) Le quorum est établi à au moins 10 membres

Proposition pour que le quorum des AGA soit établi à 10 membres comme c'est le cas présentement, mais que si le quorum n'est pas atteint et que l'AGA est reportée, le quorum est constitué des membres présents.

La discussion mène à plusieurs suggestions d'amendements. Comme il est possible que le nombre de membres au Conseil d'administration soit augmenté, il est proposé par Monic Robillard et secondé par Hélène d'établir que le quorum demeure à 10 personnes lors de l'AGA et que, si l'AGA est reportée faute de quorum, ce dernier est constitué de 3 personnes de plus que le nombre de membres du conseil d'administration. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

9) Mise en candidature et élection des administrateurs

Comme les membres du CA commencent à être plus à l'aise dans leurs fonctions et que 2 membres du conseil ont été élus pour un an seulement afin d'établir l'alternance des postes, il est proposé par Pier Blais que l'alternance du premier mandat soit plutôt créée avec sur une base de 2 et 3 ans plutôt que 1 et 2 ans. La proposition est secondée par Eileen Squires. Janick Roy demande le vote. La proposition est acceptée à l'unanimité. Il n'y a donc pas de poste en élection cette année.

Pier Blais propose, si des personnes présentes sont intéressées, d'ajouter 2 places supplémentaires sur le conseil d'administration. Il y aurait ainsi deux mandats disponibles, soit un de 2 ans et un de 1 an. Comme personne ne souhaite présenter sa candidature, Pier retire sa proposition d'augmentation du nombre d'administrateur. Cette proposition sera présentée de nouveau l'année prochaine en annonçant les postes disponibles à l'avance.

10) Fin de l'assemblée à 17h

Proposée par Janick Roy et secondée Anik Korosec.

Annexe 1 : **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**



Annexe 2 : **ÉTATS FINANCIER 2017**